

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

•  
ANNÉE 1949

---

Service des Commissions

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

AFFAIRES ECONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES.

**Mercredi 22 juin 1949.** — *Présidence de M. Laffargue, président.*

— La commission a procédé à un examen officieux de divers projets et propositions de loi en instance devant l'Assemblée Nationale.

Après un échange de vues relatif à la réforme de la taxe locale, M. Gadoin a été chargé de présenter prochainement un rapport sur cette question.

M. Méric a été nommé rapporteur officieux pour avis du projet de loi (n° 6705 A. N.) portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du Budget général de l'exercice 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement — opérations nouvelles).

Dans la dernière partie de la réunion, le Président a fait une communication sur la situation économique telle qu'elle se présente à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 1949.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

**Mercredi 22 juin 1949.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a examiné les paragraphes du communiqué publié à l'issue de la Conférence des Quatre. Plusieurs membres de la Commission ont insisté sur les caractéristiques essentielles du Traité d'état prévu pour l'Autriche et ont relevé les charges résultant de l'attribution des actifs pétroliers et des biens de la Compagnie de Navigation Danubienne à l'U. R. S. S. Le Président a rappelé dans quelles conditions le représentant de l'Union Soviétique avait paru mettre en cause les résultats acquis après la publication du communiqué ; les difficultés principales ayant été aplanies, les objections présentées par l'U. R. S. S. feront l'objet d'un règlement par la voie diplomatique normale.

Le Président a rendu compte des entretiens qui se sont déroulés à Luxembourg entre les Ministres participant à la Conférence des Cinq. Parmi les différentes questions évoquées, la mise en application du statut du Conseil de l'Europe qui doit se réunir les 9 et 11 août prochains à Strasbourg requiert une ratification très prochaine du projet de loi déposé par le Gouvernement. Le Président a communiqué à ses collègues les différentes dispositions envisagées par la commission préparatoire pour fixer l'ordre du jour de l'Assemblée Consultative et afin d'ordonner les travaux du nouveau Parlement Européen.

Le statut du Conseil de l'Europe a donné lieu à une discussion prolongée à laquelle ont pris part MM. Marius Moutet, René Coty, Debré, Georges Pernot, Brizard et Southon. La commission a successivement étudié le but du Conseil de l'Europe, la compétence normale de l'Assemblée Consultative et sa compétence éventuelle.

Les règles de procédure et la constitution du secrétariat ont fait l'objet d'observations critiques. Examinant l'article 2 du projet de loi, la Commission s'est prononcée à l'unanimité pour la suppression des trois membres désignés par décret pris en Con-

seil des Ministres et elle a décidé, en conséquence, que les membres titulaires représentant la France à l'Assemblée Consultative seront désignés au nombre de 12 élus par l'Assemblée Nationale à la majorité absolue et 6 élus par le Conseil de la République à la majorité absolue. A l'issue de cette discussion, la commission a désigné, à l'unanimité, M. Debré comme rapporteur du projet de loi et elle l'a chargé de présenter, à la plus prochaine séance, un rapport provisoire sous la forme d'un plan résumant les questions essentielles débattues au sein de la commission.

## AGRICULTURE

**Mercredi 22 juin 1949.** — *présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu une délégation conduite par MM. Manaut, Président du Conseil supérieur de la conserve et Rodel, Président de la Fédération des Syndicats de conserveurs de produits agricoles.

M. Manaut a souligné l'inquiétude de l'industrie française de la conserve en face du projet d'union douanière franco-italienne, les économies des deux pays étant, sur ce plan, plus concurrentes que complémentaires.

M. Rodel a examiné, plus particulièrement, la situation de l'industrie française de conserve de la tomate, qui est directement concurrente de l'industrie italienne, tant sur le plan de la consommation intérieure que sur celui de l'exportation. Il a ensuite signalé à l'attention des commissaires les répercussions de ces accords sur la situation de la production agricole et de ses débouchés.

M. Rodel a ensuite répondu aux questions que lui ont posées MM. Capelle, Delorme, Dulin et Le Léanec.

La commission a désigné M. Saint-Cyr comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 423, année 1949) tendant à majorer les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail.

M. Dulin a en outre soumis à ses collègues un certain nombre d'amendements à la proposition de loi (n° 405, année 1949) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 8 et 47

de la loi du 8 avril 1946, portant nationalisation de l'électricité et du gaz.

La commission s'est ralliée à ces amendements qui ont pour but de préserver l'autonomie des sociétés d'intérêt collectif agricole d'électricité, ainsi que les régies qui existaient avant les nationalisations.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 22 juin 1949.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — *Au cours d'une première séance* tenue dans la matinée, la commission a décidé d'entendre les Secrétaire d'Etat aux Forces armées, puis le Ministre de la Défense Nationale, au sujet des budgets militaires et de la politique générale du Gouvernement en ce qui concerne la Défense Nationale.

Les commissaires suivants ont été désignés pour examiner plus particulièrement le budget et le présenter à la Commission :

M. Rogier pour les chapitres « section commune » et le projet de loi ;

M. Alric pour les chapitres « Guerre »,

Le général Corniglion-Molinier pour les chapitres « Air » ;

M. de Gouyon pour les chapitres « Marine » ;

M. Voyant pour les chapitres « France d'Outre-Mer ».

*Une seconde séance* a été consacrée, l'après-midi, à l'audition de M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces armées (Guerre) et de M. Jean Moreau, Secrétaire d'Etat aux Forces armées (Air).

M. Max Lejeune, après avoir indiqué les chiffres du budget « Guerre » dans leurs grandes lignes, a souligné que son principal souci était la rénovation du matériel, surtout matériel auto et blindé, ce qui permettra de fournir leur équipement complet aux divisions d'intervention, en même temps que de donner une plus grande souplesse aux troupes stationnées en Afrique du Nord ; le Président a bien noté que ces troupes étaient actuellement insuffisantes et se trouvaient dans des conditions de logement parfois déplorables.

Le Secrétaire d'Etat a également indiqué son souci de continuer

l'effort de regroupement des bataillons en régiments en vue d'assurer dans les meilleures conditions le rôle de commandement et d'administration des officiers.

M. Jean Moreau a mis l'accent sur la politique d'ordre industriel suivie en ce qui concerne le matériel de l'armée de l'Air. Il a souligné que sa ligne de conduite était actuellement guidée par un double principe de prudence dans le lancement des constructions et de resserrement du nombre des types construits, en même temps que par le souci de s'attacher à la fabrication de matériel courant.

Il a insisté sur la nécessité de ne pas faire supporter par les budgets militaires la charge des usines reconverties.

En ce qui concerne, enfin, la fabrication de matériel sous licence étrangère, il a bien marqué que ce n'était là qu'une solution de transition commandée par le manque actuel du matériel français pour la construction duquel il a exprimé des espoirs formels et précis.

M. Henri Barré, en particulier, a insisté sur la nécessité, indiquée par le Secrétaire d'Etat aux Forces armées (Air) de n'agir qu'avec beaucoup de prudence en matière de constructions d'avions, étant donné le potentiel industriel actuel de la France et l'ensemble des engagements diplomatiques européens.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS.

**Mercredi 22 juin 1949.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* La commission a procédé à divers échanges de vues.

A la demande de M. Radius, elle a tout d'abord examiné la question des subventions pour colonies de vacances et décidé d'adresser aux Ministres compétents une motion tendant à faire bénéficier les fonctionnaires et agents de l'Etat de subventions journalières similaires à celles accordées par les caisses d'allocations familiales départementales aux enfants de leurs allocataires placés en colonies de vacances.

Elle a ensuite porté son attention sur une revendication présentée par les professeurs des Ecoles Normales, et tendant à

ce que leur soit allouée une indemnité égale au 1/8 du traitement moyen de professeur certifié.

Après avoir approuvé dans son principe la légitimité de cette revendication, la commission a renvoyé sa discussion au fond au moment où l'Assemblée Nationale lui transmettra les propositions de loi (nos 7474 et 7516) déposées sur le même sujet.

La commission a enfin décidé d'intervenir auprès du Ministre de l'Education Nationale en vue d'obtenir l'intégration, sous certaines conditions, des instituteurs du cadre spécial algérien dans le cadre normal.

Au terme de la séance, M<sup>me</sup> Mireille Dumont a manifesté son regret de ce que la commission de l'Education Nationale n'ait pas pris position dans le débat sur le projet de loi (n° 444, année 1949) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier, en ce qui concerne l'article 2 du projet. M<sup>me</sup> Dumont avait en effet déposé un amendement tendant à supprimer le dit article, qui prévoyait une économie de 16.700 millions à réaliser sur les dotations du budget des dépenses ordinaires civiles et des dépenses civiles de reconstruction et d'équipement, c'est-à-dire, notamment sur les budgets de l'Education Nationale, de la Santé Publique, et sur le budget de la reconstruction et de l'équipement.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 22 juin 1949.** — *Présidence de M. Dassaud, président de la commission du Travail et de la Sécurité sociale.* — *Au cours d'une première séance*, tenue dans la matinée, la commission, réunie en commun avec la commission du travail et de la sécurité sociale, a entendu M. Laroque, Directeur Général de la sécurité sociale, sur la situation financière de cet organisme.

(Voy. *infra* à la rubrique : « Travail et sécurité sociale »).

*Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — *Au cours d'une deuxième séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a approuvé le rapport de M. Paget sur la proposition de loi (n° 401, année 1949) tendant à modifier l'article 20 de la loi validée du 11 septembre 1941 relative à l'exercice de la pharmacie, en vue d'autoriser, sous certaines conditions, le cumul de la profession de

pharmacien avec celle de médecin, vétérinaire, dentiste ou de sage-femme, et a décidé de demander le vote, sans débat, de cette proposition.

Elle a ensuite entendu M. Varlot, qui lui a exposé ses conclusions, favorables à l'adoption du projet de loi (n° 418, année 1949) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à interdire l'emploi des gaz toxiques dans la désinsectisation, la dératisation ou la désinfection des locaux.

Après avoir pris connaissance d'un amendement de M. Barthe, tendant à restreindre aux seuls locaux d'habitation la portée du projet, elle a renvoyé à huitaine la suite de sa discussion.

Elle a enfin reçu M. Ferru, professeur à l'école de médecine de Poitiers qui lui a fait un large exposé sur la vaccination anti-tuberculeuse par le vaccin B. C. G. Selon l'orateur, le B. C. G. ne serait autre chose qu'un vaccin mineur contre la tuberculose humaine, n'assurant au sujet qu'une protection faible et de courte durée.

#### FINANCES.

**Mardi 21 juin 1949.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance*, tenue dans la matinée, la commission a entendu les observations des Secrétaires d'Etat aux forces armées (Guerre et Air) sur les crédits de leur département ministériel. Ces observations ont porté sur de nombreux points de détail. Deux questions ont cependant fait l'objet d'un exposé plus large : celle des effectifs de l'armée de terre et celle du matériel dont la construction ou l'achat sont envisagés pour l'armée de l'Air.

*Au cours d'une seconde séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu un exposé d'ordre général que lui a présenté le Ministre de la Défense nationale sur les caractères du budget de 1949 et les principes qui ont présidé à son élaboration. Il a notamment exposé dans quelles conditions l'équilibre des crédits demandés respectait les prescriptions de la loi des maxima.

Il a ensuite répondu aux diverses questions que lui ont posées les commissaires.

Après son départ, la commission a étudié le problème de la Société nationale de constructions aéronautiques du Centre (S. N. C. A. C.) et a émis le voeu que les usines de cette société ne soient pas

fermées avant que le Parlement ait voté le projet de loi portant réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques.

**Mercredi 22 juin 1949.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission, au terme d'une longue discussion, a décidé de donner son accord aux Ministres des Finances et de la Défense Nationale pour que soit accordée la garantie du Trésor à la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat afin que celle-ci puisse consentir des avances à la Société nationale de constructions aéronautiques du Centre.

La commission, reprenant son ordre du jour de la veille, a toutefois décidé de demander instamment au Gouvernement de ne pas procéder à la fermeture définitive d'usines avant la discussion par le Parlement du projet de réorganisation de l'industrie aéronautique.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a abordé l'étude du projet de loi portant fixation des dépenses militaires pour l'exercice 1949, en examinant la Section Commune.

Après avoir analysé la composition des effectifs civils et militaires, elle a procédé à l'examen des chapitres. Elle a effectué un certain nombre de réductions indicatives pour appuyer des observations de détail.

**Vendredi 24 juin 1949.** — *Présidence de M. Alex Roubert président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la Commission a étudié le budget de la France d'outre-Mer (dépenses militaires). Elle a, tout d'abord, entendu, discuté et adopté le rapport présenté par M. Saller, rapporteur spécial, dans lequel trois points étaient développés:

1° Réorganisation des forces d'outre-mer dans le sens de la modernisation et de la mécanisation des unités.

2° Développement du rôle économique de l'armée dans les territoires d'outre-mer.

3° Création d'une industrie locale capable de supporter partiellement les besoins militaires, dans les territoires d'outre-mer possédant des richesses naturelles.



M. Saller a en outre insisté sur la nécessité d'une meilleure présentation budgétaire des dépenses militaires faites outre-mer et notamment en Indochine.

La commission a ensuite entendu le Ministre de la France d'outre-mer qui lui a exposé ses conceptions en matière de politique militaire dans les territoires d'outre-mer. Il a ensuite répondu aux questions que lui ont posées les commissaires, notamment sur les dépenses d'Indochine.

Les crédits demandés n'ont subi que quelques réductions indicatives tendant à appuyer les observations exposées dans le rapport.

*Au cours d'une seconde séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu les réponses du Ministre de la Défense nationale aux questions posées par les commissaires sur le budget de la Marine, questions portant sur les effectifs, les programmes de travaux dans les bases, les programmes de constructions navales, le rôle de la marine en cas de conflit.

Le Ministre de la Défense nationale a indiqué aux commissaires l'ensemble des raisons techniques et financières qui militaient en faveur de la construction de bâtiments légers essentiellement destinés à la protection des communications et qui, en contre-partie, nécessitaient l'interruption des travaux de constructions et d'achèvement de grandes unités de combat.

La commission a examiné ensuite les crédits demandés pour le Département de la Marine. Elle a procédé à un certain nombre de réductions dont les principales tendaient à obtenir :

a) le dégonflement des effectifs du corps des officiers de marine, jugés trop nombreux pour les missions actuellement imparties à cette arme ;

b) des explications plus détaillées sur les frais de représentation, de mission et de déplacement ;

c) une révision du prix d'achat des combustibles et carburants ;

d) le recul à l'exercice prochain de certaines constructions immobilières nouvelles.

La commission s'est divisée exactement sur l'adoption d'une réduction indicative tendant à faire procéder à l'achèvement du « Jean Bart ».

Elle a ensuite examiné les crédits du Département de la Guerre. Elle y a apporté un certain nombre de modifications tendant prin-

cipalement à revenir sur la réduction faite par l'Assemblée Nationale pour obtenir l'augmentation des salaires des ouvriers du service du matériel, salaires dépendant d'un statut déterminé, — à revenir sur la réduction indicative faite sur la prime d'alimentation pour l'adapter à la baisse des prix agricoles — à limiter les déplacements, surtout individuels — à revoir l'utilité du stockage des matériels Z et leur valeur actuelle — à demander une grande prudence dans l'emploi des méthodes psychotechniques dont la charge financière pourrait être lourde.

La commission a décidé de se réunir le mardi 28 juin prochain pour examiner la proposition de loi (n° 433, année 1949) relative à la carte sociale des économiquement faibles dont elle a confié le rapport pour avis à M. Bolifraud.

### FRANCE D'OUTRE-MER.

**Mercredi 22 juin 1949.** — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission a pris acte d'une intervention de M. David au sujet de la rédaction du compte-rendu d'une précédente séance publié au « Bulletin des commissions ».

Elle a désigné M. Coupigny comme rapporteur de la proposition de résolution (N° 439, année 1949) de M. Durand-Réville concernant l'attribution de la Légion d'Honneur aux villes de Fort-Lamy, Brazzaville, Bangui et Douala.

Puis, elle a entendu une communication de son Président, M. Marc Rucart, sur certains incidents survenus lors de la constitution du Corps électoral de l'Assemblée territoriale de Cochinchine, qui ont amené le dépôt de plusieurs pourvois en Conseil d'Etat. La commission a décidé de donner son appui à une démarche faite par le Président auprès du Ministre de la France d'Outre-Mer, en vue de faire respecter le droit de tout citoyen d'en appeler librement à la Justice lorsque cela lui paraît nécessaire.

Sur l'initiative de M. Lagarrosse, il a encore été décidé que la Commission interviendrait auprès du Ministre de la France d'Outre-Mer pour que, comme l'an dernier, un contingent spécial d'essence soit alloué aux coloniaux séjournant dans la métropole.

Enfin, M<sup>me</sup> Jane Vialle a rendu compte de la cérémonie de la pose de la première pierre de la Maison de la France d'Outre-Mer à la Cité Universitaire, à laquelle elle venait d'assister.

Elle a exprimé sa satisfaction et celle de la jeunesse africaine, de voir réaliser cette œuvre qui est appelée à rendre d'immenses services à la cause de l'Union française.

## JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mercredi 22 juin 1949.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La Commission a entendu le rapport de M. Beauvais sur la proposition de loi (n° 420, année 1949), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1945 portant deuxième application de l'ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et édictant la restitution aux victimes de ces actes de ceux de leurs biens qui ont fait l'objet d'actes de disposition

Le rapporteur s'est montré favorable à l'adoption du texte transmis sous réserve d'une légère modification de forme.

Ses conclusions ont été adoptées. Toutefois, la Commission a décidé, à la majorité de 5 voix, 6 commissaires s'étant abstenus, de marquer le caractère d'exception de ce texte, qui donne au juge la faculté d'accorder des délais de grâce au débiteur, afin de garder toute sa force à la présomption de mauvaise foi instituée par l'ordonnance du 21 avril 1945 à l'encontre du spoliateur.

Sur le rapport de M. Boivin-Champeaux, la Commission a ensuite procédé à l'examen de la proposition de loi (n° 422, année 1949), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la publicité des protêts.

Elle a décidé, d'une part, de maintenir l'article 2 du texte transmis qui étend la réforme projetée aux chèques (par 6 voix contre 4 et 5 abstentions) et, d'autre part, d'interdire toute publicité des protêts par la voie de la presse.

Les autres dispositions de la proposition de loi ont été adoptées sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel.

Un amendement de M. Bourgeois (n° 1), tendant à la suppression du répertoire spécial tenu par les huissiers et les notaires, en application de l'article 162 du Code de Commerce, a été repoussé par 5 voix contre 4 et 5 abstentions.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de M. Geoffroy sur la proposition de loi (n° 433, année 1949), adoptée

par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à instituer une carte nationale dite « carte sociale des économiquement faibles », dont la Commission de la famille est saisie au fond.

L'orateur a proposé que la possession de cette carte vaille, en matière d'assistance judiciaire, constatation de l'indigence.

Sa proposition a été adoptée à l'unanimité.

La commission a enfin entendu le rapport de M<sup>me</sup> Girault sur la proposition de résolution (n<sup>o</sup> 316, année 1949) de M. Calonne, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi d'amnistie pleine, entière et immédiate à tous les mineurs emprisonnés et condamnés et à tous les travailleurs frappés pour faits de grève, connexes à la grève ou conséquents à la grève.

Le rapporteur a conclu en demandant à ses collègues l'adoption du texte présenté.

Par 7 voix contre 2 et 3 abstentions, la proposition de résolution a été repoussée.

Cependant, la commission a décidé d'inscrire à l'ordre du jour d'une de ses plus prochaines séances la discussion du rapport de M. Reynouard sur la proposition de résolution (II, n<sup>o</sup> 87, année 1948) de M. de Fraissinette tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les mineurs grévistes d'une amnistie ou de la cessation de certaines poursuites.

M. Kalb a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n<sup>o</sup> 466, année 1949) de M. Bernard Lafay, tendant à inviter le Gouvernement à proposer, sans plus attendre, au vote du Parlement, un projet de loi accordant une large amnistie à certaines catégories de personnes, à l'exception de celles qui auront trahi ou provoqué par leurs agissements l'arrestation, la torture, la déportation ou la mort de patriotes, ou apporté à l'ennemi une collaboration économique spontanée.

M. Delalande a été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n<sup>o</sup> 426, année 1949) réglementant la profession de courtiers en vins dits « courtiers de campagne », renvoyée pour le fond à la commission du ravitaillement et des boissons.

Les votes intervenus au cours de la réunion ont été acquis à la suite de scrutins à mains levées.

**Jeudi 23 juin 1949.** — *Présidence de M. de La Gontrie, vice-président.* — Après avoir désigné M. Kalb comme rapporteur de la

proposition de loi (n° 503, année 1949), adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence prorogeant la législation en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, la Commission a décidé de demander que le délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen de ce texte soit prolongé de vingt-quatre heures.

Elle a ensuite entendu le rapport de M. Maire sur la proposition de loi (n° 425, année 1949), tendant à compléter la loi du 29 décembre 1934 facilitant l'acquisition de véhicules ou tracteurs automobiles.

Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption du texte transmis, sous réserve d'une légère modification, ont été approuvées à l'unanimité.

### MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME.

**Jeudi 23 juin 1949.** — *Présidence de M. Boisron, président.*  
— La commission a entendu le compte-rendu, fait par M. Pouget, des travaux du congrès du Tourisme, qui s'est tenu à Vichy du 22 au 26 mai 1949.

M. Pouget a marqué l'intérêt croissant que portent le Parlement et l'opinion publique au tourisme, devenu la première industrie française. Il a distingué le « tourisme de devises », le « tourisme de cure » et le « tourisme populaire », susceptibles, les uns et les autres, de connaître encore des améliorations considérables, à condition que leur soient consacrés d'importants investissements.

M. Pouget a rendu hommage aux efforts accomplis en ce domaine par M. Christian Pineau, véritable « Ministre du Tourisme », demandant, par ailleurs, à ses collègues s'ils seraient d'accord pour poser une question orale avec débat sur la politique actuelle du Gouvernement en matière de tourisme, politique qui a donné lieu, dans la presse, à certaines campagnes tendancieuses.

## PRESSE, RADIO ET CINEMA.

**Judi 23 juin 1949.** — *Présidence de M. le Général Corniglion-Molinier, président.* — La commission a procédé à une discussion sur le litige qui oppose la société privée de Radio-Andorre à la radiodiffusion française ; après un échange de vues entre MM. Gaspard, Charlet et le Président, la Commission a entendu un exposé de M. Nicolai, conseiller technique au Secrétariat d'Etat à l'Information, sur la position du Gouvernement français sur cette question. Après avoir rappelé les raisons qui ont amené le Gouvernement à prendre les mesures qui ont fait l'objet d'une instance en justice, M. Nicolai a précisé que le tribunal des conflits était actuellement saisi et que sa décision devait intervenir dans un délai rapproché.

La commission a chargé M. Gaspard de suivre l'évolution de la question et de lui en faire rapport.

Un échange de vues eut lieu ensuite entre MM. DuRAND, Grégory, Clavier, Lieutaud, Gaspard et Cornu sur l'application de la loi du 11 mai 1946 portant dévolution des biens des entreprises de presse à la S. N. E. P.

La commission a enfin désigné une sous-commission chargée d'étudier les différents projets relatifs au statut de la presse et notamment le projet de rapport de M. Bichet, rapporteur de la commission de l'Assemblée Nationale, repoussé à une voix de majorité par cette commission. Ont été désignés MM. Grégory, Lieutaud, Marcihacé et Ernest Pezet.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE.

**Judi 23 juin 1949.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — *Au cours d'une première séance,* tenue dans la matinée, la commission a procédé à l'examen officieux de projets de loi en instance devant l'Assemblée Nationale.

Elle a nommé par avance M. Longchambon, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 6705 A. N.) portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du Budget général de l'exercice 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement - opérations nouvelles).

A la demande de M. Aubert, rapporteur de la proposition de loi, (n° 405, année 1949), tendant à modifier les articles 8 et 47 de la loi du 8 avril 1946, portant nationalisation de l'électricité et du gaz, les commissaires ont examiné divers amendements avant la discussion de ce texte en séance publique.

La commission a enfin entendu une communication de son Président, M. Delfortrie, sur le problème de l'Union douanière Franco-Italienne.

*Au cours d'une seconde séance*, tenue à la fin de l'après-midi, la Commission a examiné plusieurs amendements renvoyés devant elle au cours de la discussion en séance publique de la proposition de loi tendant à modifier les articles 8 et 47 de la loi du 8 avril 1946 portant nationalisation de l'électricité et du gaz.

Après avoir entendu M. Dulin, auteur de quatre de ces amendements, elle a décidé :

— 1°) à l'unanimité, de demander aux auteurs des amendements d'en opérer le retrait ;

— 2°) à l'unanimité moins une voix, de repousser ces amendements dans le cas où ils seraient néanmoins maintenus.

## RAVITAILLEMENT ET BOISSONS.

**Mercredi 22 juin 1949, — Présidence de M. Brousse, président.**

— La commission a entendu la lecture du projet de rapport de M. Barthe sur sa proposition de résolution (n° 281 rectifié, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à faire appliquer strictement le statut viticole.

Le rapporteur a souligné que le décret du 4 mai 1949, qui a consacré le retour au système de l'échelonnement (art. 55 du statut viticole) répondait au but principal de sa proposition de résolution. Il s'est félicité des résultats déjà obtenus qui ont permis la stabilisation des cours du vin. Il a ensuite examiné le problème de l'organisation du marché et de l'écoulement de la récolte 1949.

Passant en revue les mesures propres à maintenir l'équilibre de ce marché, M. Barthe s'est déclaré partisan de la réduction des taxes, de la révision des frais de transport, de l'organisation

méthodique du service de la répression des fraudes, ainsi que d'un effort accru de recherche de débouchés extérieurs.

La commission s'est ralliée aux conclusions de M. Barthe, dont le rapport a été adopté.

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE.

**Judi 23 juin 1949.** — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — M. Pouget a indiqué à la commission quelques uns des points particuliers sur lesquels portera son intervention lors du débat sur la politique de la reconstruction : nécessité de l'affectation à la reconstruction d'un pourcentage du revenu national, caractère exceptionnel des transferts de dommages, procédure des cessions de créances de dommages de guerre, création de taxes professionnelles qui contribueraient à alimenter la Caisse Autonome de la Reconstruction. Mais il insistera surtout sur la nocivité du principe de la reconstitution à l'identique sur lequel est basée la loi du 28 Octobre 1946 sur les dommages de guerre.

La proposition de résolution (n° 449, année 1949), de M. Barthe tendant à inviter le Gouvernement à modifier les modalités de paiement des dommages dus aux viticulteurs sinistrés, a ensuite donné lieu à un large débat. Après des interventions divergentes de MM. André, Paumelle, Le Léanec, Pouget et le Président, la commission s'est prononcée, à l'unanimité, contre la proposition de résolution, afin de ne pas créer des catégories de sinistrés privilégiés.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE.

**Mercredi 22 juin 1949.** — *Présidence de M. Dassaud, président.* — Réunie en commun avec la commission de la famille, la commission a entendu un exposé de M. Laroque, Directeur général de la Sécurité sociale, sur le bilan pour 1948 de l'organisme qu'il dirige.

M. Laroque a commenté le rapport présenté le 17 mai dernier par le Ministre du travail et de la Sécurité sociale à M. le Président de la République.

Rappelant tout d'abord l'organisation de la Sécurité sociale,



le Directeur général a souligné l'autonomie totale de cette institution, dans le financement de laquelle le budget de l'Etat n'intervient à aucun moment. L'équilibre budgétaire et de trésorerie doit être assuré sur le plan national grâce aux rentrées de cotisations. Le régime général des salariés couvre 16 millions de bénéficiaires, soit environ 40 0/0 de la population française et il est bien évident que la démographie, le mouvement des prix, le niveau de l'emploi et la durée de travail sont autant de facteurs qui influencent l'équilibre budgétaire de la Sécurité sociale telle qu'elle est pratiquée dans notre pays.

Le bilan de 1948 s'établit de la manière suivante :

Recettes : 332 milliards,  
Dépenses : 313 milliards,

Soit, en millions de francs :

*Assurances sociales :*

Total des recettes : 172.832  
(contre 108.189 en 1947)

Dépenses :

Maladie 55.222 (dont 14.484 pour les indemnités journalières).

Longue maladie .....	7.586
Maternité .....	7.785
Invalidité .....	3.473
Décès .....	1.090
Action sanitaire et sociale.....	3.066
Vieillesse.....	47.444
Conjoints de salariés .....	6.700
Gestion .....	11.410
Divers .....	1.859

Total : ..... 145.617

*Accidents du travail :*

Total des recettes : ..... 29.523

Dépenses :

1° Prestations : frais médicaux et chirurgicaux ..	1.249
Frais pharmaceutiques .....	489
Hospitalisation.....	604
Orthopédie et prothèse.....	31,50
Réadaptation et frais funéraires.....	24
Indemnités journalières .....	5.763
Frais d'enquête et de placement.....	14
Divers (prestations).....	24
	<hr/>
Total des prestations .....	8.201,50
	<hr/> <hr/>
2° Incapacité permanente.....	975
Fonds de majoration des rentes.....	6.900
Fonds de solidarité.....	315
Action sanitaire et prévention.....	2.950
Gestion.....	2.162
Indemnités aux agents et courtiers.....	644
Divers .....	288
	<hr/>
Total des dépenses :.....	22.436
	<hr/> <hr/>

*Prestations familiales* versées à 2 millions de familles pour 4.200.000 enfants :

A) Salariés :

1° Recettes : 124.943

2° Dépenses :

Allocations prénatales .....	7.814
Allocations maternité.....	6.397
Allocations familiales.....	50.173
Allocations de salaire unique.....	50.219
Congé de naissance .....	427
	<hr/>
Total des prestations .....	123.815
	<hr/> <hr/>
Action sanitaire. ....	6.215
Gestion .....	3.849
Divers .....	927
	<hr/>
Total des dépenses :.....	134.806
	<hr/> <hr/>

B) Employeurs et travailleurs indépendants :

1° Cotisations .....	5.144
2° Dépenses	
Prestations .....	9.988
Action sanitaire .....	204
Gestion administrative .....	234
Divers .....	56
Total des dépenses .....	10.482

*Patrimoine :*

Disponibilités.....	94.132
Investissements (valeurs mobilières, prêts, immeubles, fonds commun du travail).....	40.655

M. Laroque a insisté : a) sur l'importance des chapitres hospitalisation et salaire unique ;

b) sur le fait que les chapitres accidents du travail, invalidité, longue maladie et vieillesse, n'ont pas encore atteint le plein de leurs dépenses.

Il a fait remarquer que le patrimoine des organismes de Sécurité sociale ne représente qu'environ trois mois de trésorerie. Dans l'ensemble, la situation est saine, sans plus.

Pour sa part, il estime que la Sécurité sociale qui, certes, pèse sur l'économie française, est un facteur d'économie; la redistribution des revenus qu'elle opère, au profit de ceux qui ont le plus de charges, a permis d'éviter que les salaires de tous soient majorés dans la même proportion que les prix.

A la suite de cet exposé très complet, MM. Masson, Saint-Cyr, Breton, Abel-Durand, Lafay, Ternynck, Mathieu, Fournier, Couinaud et le Président ont présenté quelques observations.

*Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la Commission a adopté, sur le rapport de M. Boulangé et après observations de M<sup>me</sup> Devaud et de M. Ruin, la proposition de loi (n° 288, année 1949) relative à l'organisation de la Sécurité sociale dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de la Réunion.*

Il a été décidé d'apporter à ce texte quelques amendements concernant en particulier la qualité des membres des conseils d'administration des caisses.

Puis la commission a poursuivi l'étude du rapport pour avis de M. Ternynck sur la proposition de loi (n° 433, année 1949) tendant à instituer une carte nationale dite « carte sociale des économiquement faibles ».

**Jeudi 23 juin 1949.** — *Présidence de M. Dassaud, président.*  
— La commission a entendu M. Daniel Mayer, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale. Commentant la proposition de loi (n° 305, année 1949) tendant à assurer des ressources stables pour les œuvres sociales des comités d'entreprise, le Ministre a rappelé la genèse de ce texte, adopté sans débat par l'Assemblée Nationale et ayant un but très limité.

Il a souligné les difficultés qu'éprouvent certains comités d'entreprise à assurer, devant l'augmentation des prix, l'équilibre budgétaire de leurs œuvres sociales, et a indiqué que le Gouvernement n'a pas pris position sur le texte à l'étude. Néanmoins, il a estimé que, sous peine d'aller à l'encontre du but recherché, il valait mieux s'en tenir au texte adopté par l'Assemblée Nationale.

Puis, à propos de la proposition de loi (n° 423, année 1949) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à majorer les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail, le Ministre a présenté les perspectives financières en matière d'accidents du travail, pour l'année 1949. Si le chiffre de 180.000 francs devait être retenu comme salaire annuel de base servant au calcul des rentes, il en résulterait une charge nouvelle d'environ 7 milliards et demi, alors que les prévisions font ressortir que le chapitre « accidents du travail » sera excédentaire de 2.955 millions de francs environ en 1949. Il faudrait donc envisager, dans un avenir assez proche, de recourir à des augmentations de cotisations.

Interrogé sur sa doctrine en matière d'extension de la Sécurité sociale aux nouveaux départements d'outre-mer, le Ministre a répondu en soulignant les droits incontestables des populations assimilées à la législation sociale. Mais il semble évident qu'une adaptation est à la fois nécessaire et délicate ; ce problème fera l'objet de son entretien avec les membres des missions parlementaires qui viennent de se rendre aux Antilles.

Après le départ du Ministre, la Commission a poursuivi l'examen du rapport de M. Tharradin sur la proposition de loi relative aux ressources des comités d'entreprise. Compte tenu des observations formulées, le rapporteur a été chargé de présenter un nouveau rapport lors d'une prochaine réunion.